



RECYCLAGE DES EMBALLAGES DES MENUISERIES



POLYSTYRENE EXPANSE

GENERALITE

Le **Groupe de Travail Emballages de l'UFME** édite 5 fiches dédiées au recyclage des emballages des menuiseries selon le type d'emballage :

- Fiche n°1 : films plastiques transparents en Polyéthylène basse densité
- Fiche n°2 : mousses en Polyéthylène basse densité sans face adhésive
- **Fiche n°3 : Polystyrène expansé**
- Fiche n°4 : cartons
- Fiche n°5 : palettes et accessoires d'emballage en bois

Ces fiches définissent les bonnes pratiques pour une valorisation optimale des déchets d'emballages et éviter l'enfouissement ou l'incinération de ces déchets recyclables.

Le recyclage en fin de vie des emballages permet de **réduire significativement les impacts environnementaux avec l'utilisation de matières recyclées** pour fabriquer de nouveaux produits. Pour que le recyclage soit effectif, l'emballage (catégorie d'emballage + matériau) doit disposer en fin de vie d'une filière de recyclage et être orienté vers cette filière.

Il est recommandé de privilégier des emballages avec un % de contenu recyclé pour consolider les filières de recyclage et limiter les impacts environnementaux. Plus le % de contenu recyclé est élevé, plus les impacts environnementaux de l'emballage sont réduits.

L'UFME remercie les membres de son groupe de travail Emballages et les membres invités extérieurs pour leurs contributions à l'élaboration de cette fiche et plus particulièrement l'entreprises FPEE et l'entreprise MEI emballage pour leurs concours aux photos illustrant la fiche.

LA FAMILLE DU POLYSTYRENE EXPANSE

Matériau de l'emballage	Type/catégorie d'emballage	Photos	
Plastique Polystyrène 	Cornières, coins, calages en Polystyrène expansé (PSE)		
			

RECYCLABILITE

Le matériau « Polystyrène » est un plastique qui peut facilement être recyclé s'il est dirigé vers une filière de recyclage. Les emballages constitués d'un seul matériau (une seule résine plastique) comme le polystyrène expansé (PSE) sont faciles à recycler, cependant la faible densité du polystyrène expansé (PSE) nécessite une filière de recyclage spécifique. Si les acteurs locaux de collecte et de tri le permettent, une densification (compression) de ces déchets après collecte permet de rendre le recyclage compatible avec les coûts et empreintes écologiques du transport.

Matériau de l'emballage	Type/catégorie d'emballage	✓
Plastique Polystyrène (PS)	Cornières, coins, calages en Polystyrène expansé (PSE)	Filière de recyclage en France en cours de développement

En pratique, pour le secteur de la menuiserie, la collecte sélective de ces déchets d'emballages (sans mélange avec d'autres déchets) existe peu, son développement permettra de renforcer les filières de recyclage en cours de mise en place.

Pour les emballages en polystyrène expansé (PSE) en fin de vie le recyclage est la valorisation optimale.

CONSIGNES DE TRI DES DECHETS D'EMBALLAGE

La rubrique « consignes de tri des déchets d'emballages » est destinée principalement aux installateurs de menuiseries. Le tri des déchets d'emballages permet :

- une collecte séparée selon leur famille,
- le regroupement possible avec d'autres déchets aux caractéristiques similaires (même matériau) en vue de leur massification et de leur recyclage afin d'optimiser la filière de recyclage.

La mise en place d'une collecte séparée des différents types de déchets d'emballages permet d'assurer une valorisation optimale. L'installateur de menuiseries peut réaliser un tri sélectif des déchets d'emballages en s'orientant vers une entreprise de collecte et de traitement des déchets lui fournissant un contenant dédié pour chaque type de déchets d'emballages à déposer.

L'entreprise de collecte et de traitement des menuiseries en fin de vie peut proposer en parallèle un service de collecte des différents types de déchets d'emballages. Cette pratique est répandue chez les entreprises de collecte des menuiseries en fin de vie signataires de la charte UFME FERVAM pour le recyclage des menuiseries.

Matériau de l'emballage	Type/catégorie d'emballage	Déposer les déchets d'emballages correspondant dans le contenant dédié
Plastique Polystyrène (PS)	Cornières, coins, calages en Polystyrène expansé (PSE)	

Déchets triés faciles à recycler.

L'utilisation d'un contenant en film plastique transparent permet d'identifier facilement les éventuels déchets intrus.

Le choix du **type de contenant** dépend de l'entreprise de collecte et du volume à collecter. Les principaux types de contenants pouvant être mis à disposition par l'entreprise de collecte de déchets sont :

- **Geobox** : bac rigide plastique, aussi appelé « caisse-palette » 260 l ou 543 l ou 650 l



- **Sac transparent perforé** 400 l ou 1000 l (qui peut ensuite être conditionné dans des cartons pour éviter d'être perforé pendant le transport, les perforations évitent l'éclatement du sac lors des manipulations. La transparence permet d'identifier facilement les éventuels déchets intrus)



- **Sac transparent** 1000 l

- **Big bag** 750 l ou 900 l ou 1000 l



- **Bac métallique** pour déchets (500 à 3000 l)



- **Benne** 3 ou 7 ou 8 ou 12 ou 20 ou 30 m³



Il peut exister des contenants spécifiques propres à certains collecteurs.

REEMPLOI

Au jour de l'édition de cette fiche, on ne constate pas de pratique de réemploi pour ces emballages.

La plupart des emballages en polystyrène expansé (PSE) ne sont pas endommagés lors du transport et du déballage, et pourraient être réemployés (faire l'objet d'au moins une deuxième utilisation pour un usage de même nature) mais ils sont volumineux à transporter ce qui limite les possibilités de retour pour réemploi.

CHOIX DE L'EMBALLAGE

La rubrique « Choix de l'emballage » est destinée principalement aux fabricants de menuiseries afin de **choisir des emballages facilitant leur valorisation en fin de vie.**

Le choix des emballages en polystyrène expansé (PSE) est un bon choix compte tenu de leur disponibilité et prix car :

- Ils ne sont pas sensibles à l'humidité et la pluie.
- Ils sont recyclables car constitués d'une seule résine plastique recyclable : le polystyrène (de manière générale, les emballages multi-matériaux sont difficilement recyclables).
- Un emballage en polystyrène expansé (PSE) est constitué d'air à 98%, il protège donc les articles fragiles sans alourdir les colis.

Cependant pour faciliter le recyclage, il est recommandé :

- de choisir des emballages avec un **marquage** permettant d'identifier sans erreur possible le polystyrène lors du tri des déchets d'emballage.





92038 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél. 01 47 17 69 37

Retrouvez nous sur le site
www.ufme.fr